

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 1591)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 211

présenté par

M. Emmanuel Grégoire, Mme Céline Hervieu, Mme Keloua Hachi, M. Courbon, Mme Herouin-Léautey, M. Proença, Mme Rouaux, Mme Allemand, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Barusseau, Mme Battistel, M. Baumel, Mme Bellay, M. Benbrahim, M. Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophle, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Dufau, M. Echaniz, M. Eskenazi, M. Faure, M. Fégné, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, M. Hollande, Mme Jourdan, Mme Karamanli, M. Leseul, M. Lhardit, Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti, Mme Pantel, M. Pena, Mme Pic, Mme Pirès Beaune, M. Potier, M. Pribetich, Mme Récalde, Mme Rossi, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Runel, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vallaud, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 5

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Supprimer l'alinéa 25.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés du groupe Socialistes et apparentés vise à réduire les pouvoirs budgétaires de la holding France Médias. Dans la rédaction actuelle, le Parlement est dessaisi de ses pouvoirs d'allocation des ressources aux groupes de l'audiovisuel public et de leur répartition.

L'alinéa 25 est particulièrement pernicieux dans la mesure où il renverse la responsabilité budgétaire du Parlement et la holding. La convention stratégique pluriannuelle détaille très précisément tous les catégories et sous-catégories budgétaires pour les entités de la holding : part qui revient au fonctionnement de la holding, parts qui reviennent aux sociétés nationales historiques de programme, parts qui reviennent aux nouvelles filiales. Par conséquent, il est difficilement imaginable d'avoir un écart important sans que cela n'implique une direction de la holding qui aille à l'encontre du vote des parlementaires en matière budgétaire ou à l'encontre du contenu des convention stratégique pluriannuelle.

Il peut être rappelé à cette occasion, au vu du caractère dangereux de cet alinéa, que les réformes de l'audiovisuel public dans les pays européens, et notamment l'unification des groupes des audiovisuels publics européens dans les différents pays ont lieu dans des contextes de restrictions budgétaires et non pour développer ces entités.

Cet amendement a été travaillé à la suite d'échanges avec Radio France.